

## Règlement des activités et conditions de participation.

- 1) Pour participer a quelque activité que ce soit, il faut s'inscrire au préalable (03.84.92.11.63 ou mail : [5p2p@free.fr](mailto:5p2p@free.fr)) au plus tard le mardi matin pour les activités à thèmes variés, durant toute la première semaine du mois pour les activités permanentes.
- 2) Les enfants venant seuls doivent avoir rendu un formulaire de liaison sanitaire, ainsi qu'une autorisation parentale.
- 3) Toute personne participant aux activités accepte tacitement que son image ainsi que celles de leurs œuvres soient diffusées sans contrepartie financière (site Internet, vidéos, photos, cartes postales, reportage presse, etc...). Les visages des mineurs pourront être masqués à la demande des parents.
- 4) Toute personne dérangeant les activités malgré un rappel à l'ordre en sera exclus. Les enfants seront gardés jusqu'à la fin de la séance, mais ne seront plus acceptés durant une période de probation ou définitivement selon la gravité.
- 5) Le règlement des activités doit nous parvenir au plus tard la dernière semaine de chaque mois (nous tenons un cahier de présence pour la sécurité qui est aussi utilisé pour la compta). Un reçu est délivré pour les paiements, chèque acceptés au nom de « Association Sem'Art Dons ».
- 6) Les tarifs dépendent de votre statut, si vous n'êtes pas abonné, les tarifs seront calculés en conséquence. L'abonnement est à nous faire parvenir durant tout le mois en cours de votre inscription. Un reçu vous sera délivré. Au delà de ce délais, les activités vous seront accessibles au tarif « non abonné ».
- 7) Une tenue décente est exigée, ainsi qu'un langage courtois.
- 8) Aucun prosélytisme, ni propagande politique, ni propos discriminatoires ne seront tolérés durant les activités.